



Bilan de fin de prestation

- I. Référence : Convention « Action commandée dans le cadre d'une mesure de réparation pénale » établie entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse, STEMO Poitou Charentes et la commune d'Aussac-Vadalle en date du 08 décembre 2020.
- II. Personne concernée : AUVIN Paul.
- III. Calendrier de la réparation : du 21 au 22 décembre 2020 de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
- IV. Bilan de la réparation :
 - a. Participation : M. AUVIN a parfaitement respecté les horaires convenus
 - b. Comportement : courtois et respectueux, a accepté de réaliser toutes les tâches demandées dans un bon esprit.
- V. Conclusion : Nous sommes très satisfaits de M. Paul AUVIN qui manifestement a un bon fond et qui ne devrait pas, à mon sens, avoir de nouveau un comportement inadapté.

Fait à Aussac-Vadalle ,

Le 23 décembre 2020.

Le Maire,
Gérard LIOT



